

<http://www.snetap-fsu.fr/Preavis-de-greve-des-directeurs-d.html>



# Préavis de grève des directeurs d'établissements

- Métiers - Direct.eur.rice - Articles archivés -

Date de mise en ligne : lundi 21 novembre 2011

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**les organisations syndicales représentatives des directeurs et proviseurs déposent un préavis de grève à compter du 21 novembre 2011, et ce pour une durée illimitée.**

Le mercredi 16 novembre 2011

**objet : préavis de grève intersyndical [FSU](#), [FO](#), [CFDT](#), [UNSA](#)**

Monsieur le Secrétaire Général du [MAAP](#)  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP

Monsieur le Secrétaire Général,

Les décisions gouvernementales de ces dernières années et en particulier les budgets 2010 et 2011 ont jeté l'Enseignement Agricole Public dans une situation des plus difficiles qui risque même de s'aggraver encore au vu des décisions parlementaires qui viennent d'être prises.

Malgré la volonté des agents d'exercer au mieux leurs missions, le service public perd en qualité et en envergure chaque année. Si les usagers sont touchés, les personnels le sont aussi : **leurs conditions de travail se sont en effet considérablement dégradées**. Les directeurs et adjoints des [EPLE](#), comme les proviseurs et adjoints des lycées, sont comme tous, touchés lourdement par cette situation.

De plus, dans le même temps, aucune reconnaissance de leurs responsabilités et de leur engagement n'est intervenue malgré des demandes précises, répétées et anciennes. La [DGER](#) et le Secrétariat Général n'ont donné suite à aucune des demandes des représentants des personnels de direction en intersyndicale et plus particulièrement depuis le dernier Séminaire des directeurs et directeurs adjoints et malgré les différentes interventions en [CCP](#) ainsi que par courrier.

C'est pour toutes ces raisons que les organisations syndicales représentatives des directeurs et proviseurs déposent un **préavis de grève à compter du 21 novembre 2011, et ce pour une durée illimitée**.

**Les conditions à l'arrêt de cette grève sont les suivantes :**

D'une part, le rattrapage en fin d'année 2011 des rémunérations, notamment des primes inférieures à celles des collègues de l'Éducation Nationale entre 2006 et 2011, ainsi que l'application de la [PFR](#) dès l'année 2012 avec effet au 1er janvier 2012.

D'autre part, l'intégration, pour ceux qui le souhaitent, au statut de corps de l'Éducation Nationale et la création de la Hors Échelle B dans le statut d'emploi de direction.

Les personnels de direction sont conscients de leurs responsabilités, mais ils sont fatigués de n'être jamais entendus, de n'être pas reconnus à la hauteur de leurs obligations et de leur volonté à y faire face et ils vivent comme une grande injustice la disparité entre leurs conditions de rémunération et celles de leurs homologues de l'Éducation Nationale.

En comptant, Monsieur le Secrétaire Général, sur votre attention la plus grande, je vous demande de bien vouloir

## Préavis de grève des directeurs d'établissements

---

agrée l'expression de ma considération distinguée et de croire en mon souci dévoué pour l'enseignement agricole public.

Pour le secrétariat général, Sylvie Debord